

COLLEGE PRIVE BILINGUE LAROUSSE BP. 11700 TEL.(+237) 677 35 71 04 / 699 64 24 98					
ANNEE SCOLAIRE	TRIMESTRE N°1	EPREUVE	CLASSE	DUREE	COEF
2022-2023	EVALUATION N°2	FINANCE D'ENTREPRISE	T.CG	5h	5
EXAMINATEUR : Mme ADOMO			DATE : 24/11/2022	EF	

Matériel et Documents Autorisés

Calculatrice non programmable, plan de comptes OHADA

Avant de traiter le sujet, vérifier qu'il comporte les pages de 1 à

Vous êtes stagiaires au cabinet de l'expert-comptable M. OGOLONG

Li des dossiers indépendants vous sont confiés pour vous évaluer :

DOSSIER I : CONSTITUTION DU CAPITAL DANS UNE S.A 50points

Le 1^{er} janvier 2020. La SA BOBO a été constituée et son capital est composé des actions de valeur nominale de 10 000Fefa

Les fonds ont été versés chez Me BABA le jour de la souscription qui a effectué le versement dans un compte ouvert au nom de la société au crédit lyonnais le 5 janvier 2020 en retenant ses honoraires.

Les autres frais ont été payés par chèque le même jour sur le compte du crédit lyonnais.

TRAVAIL A FAIRE1 :

1-1- Déterminer :

- Le montant du capital
- Le nombre d'actions
- La fraction libérée lors de la souscription en ce qui concerne les apports en numéraire

1-2- Sachant que certains actionnaires se sont totalement libérés à l'origine, retrouvez le nombre d'actions ainsi libérées.

1-3- Reconstituez les écritures de constitution

1-4- Le conseil d'administration appelle une nouvelle fraction du capital le 1^{er} juillet 2020 : reconstituez les écritures qui ont été passées lors l'appel et la libération de cette fraction au 31/07/2020 (les versements sont effectués au crédit lyonnais)

1-5- Le 15/09/2020 M. ESSOUGA est déclaré défaillant par ce qu'il n'a pas répondu à l'appel du 1^{er}/07/2020. Ses actions sont vendues à M. ABEY le 30/09/2020 (considérées comme libérées de $\frac{3}{4}$) l'actionnaire défaillant a supporté 2mois d'intérêt de retard au taux de 6% l'an et les frais qui s'élèvent à 9 000F ont été payés par chèque bancaire.

Pour solde de tout compte. M. ESSOUGA a reçu un chèque d'un montant de 1 885 500F le 10/10/2020.

- A quel prix ses actions ont-elles été vendues ?
- Calculer et analyser le résultat réalisé par M. ESSOUGA.
- Enregistrer au journal toutes écritures concernant l'actionnaire défaillant.

Annexel : extrait de la balance de la SA BOBO

N° CPTES	INTITUL2S DES COMPTES	DEBIT	CREDIT
1011	Capital souscrit non appelé	6 000 000	12 000 000
1012	Capital souscrit appelé non versé	53 000 000	54 000 000
1013	Capital souscrit appelé versé non amorti		53 000 000
109	Apporteur. capital souscrit non appelé	12 000 000	6 000 000
215	Fonds commercial	5 000 000	
222	Terrains nus	6 000 000	
2311	Bâtiment industriel	10 000 000	
2411	Matériel industriel	5 000 000	
245	Matériel de transport	10 000 000	
4454	TVA récupérable sur prestation de service	231 000	
4611	Apporteur apport en nature	36 000 000	36 000 000
4612	Apporteur. apport en numéraire	12 000 000	12 000 000
4616	Apporteur versement anticipé	1 000 000	2 000 000
467	Apporteur restant dû sur capital appelé	6 000 000	5 000 000
4734	Commissionnaires (Me BABA)	14 000 000	14 000 000
6271	Annonces inscription	40 000	
6324	Honoraires	800 000	
646	Droits d'enregistrement	800 000	

DOSSIER II : IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS 30 points

La société BISOUA a été créée le 01/01/2019 au capital de 40 000 000 F divisée en actions de 10 000 F chacune entièrement libérées à ce jour.

Au bilan provisoire établi par le comptable stagiaire, on extrait les renseignements suivants

Capital	40 000 000
Réserves légales	3 620 000
Autres réserves	18 480 000
Résultat net (1)	26 800 000
Report à nouveau	5 070 600
Dettes diverses	55 600 000

(1) l'impôt sur le résultat calculé n'a pas pris en compte les réajustements fiscaux

Vous aidez le comptable à déterminer le montant imposable et celui de l'impôt et vous disposez des détails relatifs aux comptes de gestion ci-après dans les annexes 6 et 7

DEUXIEME TRAVAI A FAIRE :

- 2.1- Retrouvez le montant du bénéfice comptable.
- 2.2- compte tenu des informations contenues dans les annexes 2 et 3 , déterminer le bénéfice fiscal de l'exercice en utilisant le tableau 22 en annexe 4 (à rendre avec la copie)
- 2.3- déterminer l'impôt sur le résultat à partir du tableau 23 ou 24 annexe 5a ou 5b (à rendre avec la copie)

Annexé 6 : Données relatives aux comptes de gestion

13

Compte 77 revenus financiers et produits assimilés :

Dividendes nets (IRCM) encaissés et comptabilisés :

- 1 670 F par action SCDP
- 668F par action CICAM

La SA BABA détient 800 actions SCDP et 1 300 actions CICAM

NB : le chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice est de 12 000 000F

Annexe 7 : données relatives aux comptes de gestion :

Compte 61 transports :

- Les remboursements des frais de déplacement et de mission de M. MANANGA, chef de service commercial sur présentation de note N°HT/55/Douala, se sont élevés à 350 000F

Compte 62 services extérieurs A :

- Assurance vie contractée sur la tête du PDG à son profit 520 000F
- Assurance incendie de l'usine 5 000 000F
- Assurance jouets des enfants de DJEUSSA 150 000F

Compte 63 services extérieur B :

- Frais d'étude et d'assistance technique versés à la société SHAM située à berne en suisse 3 000 000F
- Les frais de réception de pêche et de chasse occasionnés par le séjour en terre camerounaise de quelques membres de la famille de PDG se chiffrant à 1 200 000F

Compte 64 : impôts et taxes directs :

- Taxes sur la voiture de sport immatriculée au nom de MESSI fille du directeur général 550 000
- Amende pour infraction à la circulation routière : 150 000F

Compte 65 autres charges :

- Dons aux lions indomptables du Cameroun 1 500 000F
- Dons à coton sport de Garoua 200 000F
- Dons à l'équipe d'arsenal basée en Angleterre 5 00 000F
- Provisions sur le client ENAMA en liquidation judiciaire 800 000 F
- Provisions sur client PAZI après mis en demeure faite par un huissier 400 000F
- Provisions forfaitaires du compte clients au 31/12 2021 : montant : 2 000 000F

Compte 66 charges de personnel :

- La rémunération des dirigeants associés y compris les charges sociales s'élève à 8 200 000F
- M. MANANGA reçoit mensuellement entre autres éléments de son salaire une indemnité forfaitaire de déplacement de 50 000 F
- Une rémunération de 4 850 000 F sur l'ensemble des salaires versés au personnel paraît excessive : ..

Compte 67 frais financiers et charges assimilées :

- Le montant est constitué essentiellement de la rémunération annuelle à 15% des avances en compte courant d'actionnaires de 25 000 000 F durant l'exercice. Le taux des avances de la BEAC était, du 01/01/2021 au 30/06/2021 de 10,5%, puis il est passé à 12,5% au 01/07/2021

Compte de dotations aux amortissements

- Annuité d'amortissement de la voiture personnelle de BINON : date d'acquisition le 02/03/2021, valeur d'origine 6 000 000F durée d'amortissement 5ans, système linéaire.
- Annuité d'amortissement de la voiture de livraison. Date d'acquisition le 20/10/2020, valeur d'origine 10 000 000F système d'amortissement dégressif durée de vie 5ans.

Compte 69 dotation aux provisions

- Provision pour congés payés : 3 000 000 F en 2021 ; ces provisions étaient de 3 500 000 F en 2020

DOSSIER III : REPARTITION DES BENEFICES 20points

La société SAPICAM est représentée par des actions ordinaires et des actions de jouissance de valeur nominale égale à 10 000F. Diverses informations vous sont fournies en annexes 6 et 7

TRAVAIL A FAIRE 3:

3.1- présenter le tableau de répartition du bénéfice

3.2- Déterminer la valeur du coupon brut et celle du coupon net rémunérant chaque catégorie de titres en présence (actions ordinaires, actions de jouissance.)

3.3- enregistrer au journal classique la répartition des bénéfices ainsi que les versements effectués sachant que la répartition a été faite le 3/03/2016 et que les coupons ont été intégralement payés par chèques bancaires le 15/03/2016

Annexe 8 : Eléments de l'actif net de la SA SAPICAM au 31/12/2015

Capital social (1)	120 000 000
Réserve légale	11 500 000
Réserve facultative	21 000 000
Réserve spéciale de réévaluation	33 000 000
Résultat net après impôt	19 000 000
Dont 30 000 000 FCFA représentant les actions amorties	

Annexe 9 : extrait des statuts

Conformément aux statuts, les bénéfices sont repartis ainsi :

- Dotation à la réserve légale ;
- Attribution d'un intérêt statutaire au taux de 8% aux actions ;
- Dotation de la réserve facultative : 48% du solde ;
- Le reste, diminué éventuellement du report à nouveau, aux actionnaires à titre de superdividende

Annexe 10 : décision de l'assemblée générale

Tenue ce jour du 02 février 2016 l'assemblée générale des actionnaires décide :

- L'attribution d'un dividende net de 1252,5 FCFA à l'action ordinaire ;
- La mise en report de toute somme non distribuée

Sujetexa.com